

Il a toutefois oublié de mentionner que les associations dont ces experts sont membres ont toutes recommandé d'attendre un peu plus longtemps. Elles ont prétendu qu'il s'agissait d'une mesure législative trop complexe, trop vaste et trop volumineuse pour qu'on puisse en apprécier immédiatement la valeur. Ces experts dont a parlé le secrétaire parlementaire ont dit: «Accordez-nous un peu plus de temps pour étudier à fond les propositions du gouvernement qui s'éloignent de façon si radicale de ce document très radical qu'est le Livre blanc sur la fiscalité.»

A un moment donné, quelqu'un l'a appelé le Livre noir sur la fiscalité, et d'autres l'ont appelé le Livre rouge sur la fiscalité. Après discussion des propositions du Livre blanc, l'industrie minière du Canada et d'autres institutions visées ont présenté, au cours d'une série de séances publiques, leurs vues sur les réformes fiscales et les répercussions qu'elles entraîneraient pour l'industrie minière. Les conclusions de ces institutions nous portent fortement à croire que les propositions de réforme fiscale non seulement ralentiront l'exploitation minière au Canada mais, ce qui est encore plus important, rendront cette industrie moins compétitive sur les marchés internationaux.

Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, j'ai été plutôt surpris que les vues présentées par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), s'il en a présentées, n'aient pas été mieux accueillies au cabinet qui a sans doute étudié ces mesures de réforme fiscale. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a fait assez de voyages dans le Nord pour en connaître les problèmes économiques. Ou ces voyages les lui ont fait connaître ou il a délibérément choisi de les ignorer dans ces recommandations au cabinet qui a étudié ces mesures.

Le ministre s'est rendu en Russie et en Australie. Ces deux pays accordent des exemptions spéciales aux gens qui colonisent et exploitent leurs régions du Nord. Depuis des années, les résidents du Nord réclament un traitement égal à celui qu'on accorde aux employés du gouvernement qui demeurent au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils réclament une augmentation des exemptions personnelles pour encourager les gens à venir s'établir dans le Nord et, en partie, pour contrebalancer la vie chère dans ces régions. C'est ce qu'on fait en Australie, et le ministre le sait. On le fait en Russie, et le ministre le sait aussi. Cette politique réussit dans ces deux pays. Je suis plutôt surpris qu'il n'ait pu faire comprendre à ses collègues du cabinet qu'il était souhaitable d'effectuer une telle réforme dans la politique fiscale du Canada.

Le gouvernement ayant examiné les mémoires présentés par les industries sur le Livre blanc, le ministre des Finances a annoncé l'automne dernier trois modifications aux propositions fiscales, et ces modifications sont maintenant incorporées dans le bill à l'étude. L'important à considérer, c'est que malgré les modifications apportées au Livre blanc, les propositions de réforme fiscale qui figurent actuellement dans le bill auront vu effet préjudiciable sur le mode de vie de chacun des Canadiens.

On n'a pas assez parlé de l'effet multiplicateur de l'industrie minière au Canada, et l'insuffisance des réformes le montre. L'industrie minière est l'une de celles dont de nombreux Canadiens dépendent pour vivre. Dans le passé, diverses ressources naturelles primaires constituaient la pierre angulaire de l'économie canadienne, et l'industrie minière, de fait émerge maintenant comme l'une des deux principales industries primaires du Canada. Les Canadiens ont prospéré en exportant des richesses naturelles, d'abord les fourrures, puis le bois,

puis les minéraux. Aujourd'hui, la dépendance de l'économie canadienne à l'égard de l'industrie minière est encore plus frappante.

L'industrie minière, mises à part les industries pétrolière et gazière, emploie directement environ 140,000 personnes pour l'extraction, le raffinage et la fonte. Au Canada, l'industrie minière occupe une place unique puisque son activité entraîne par ricochet la création de nouveau emplois. Je n'ai pas à citer d'exemple plus frappant que celui de la mine Thompson, au Manitoba. Les produits miniers représentent environ 40 p. 100 du fret des chemins de fer et des caboteurs, ce qui assure au transport une charge de base importante et entraîne une réduction des frais pour les autres industries. Annuellement, les dépenses pour la réparation des immeubles des machines et des outillages s'élèvent à environ 300 millions de dollars. Les nouvelles immobilisations dans l'industrie minière s'établissent aujourd'hui à plus d'un milliard de dollars.

L'industrie minière a favorisé le développement de l'industrie secondaire. Les réalisations de l'industrie de l'acier au Canada en fournissent un excellent exemple. L'industrie minière a contribué pour beaucoup à la croissance et au développement de nos régions les plus septentrionales. Dans bien des cas, c'est la seule activité des collectivités nordiques. A cet égard, on ne peut citer d'exemple plus frappant que l'ensemble de l'économie de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

Les propositions de réforme fiscale que renferme le bill C-259 vont avoir des répercussions diverses sur l'industrie minière. Entre autres, elles vont rendre cette industrie moins compétitive sur les marchés mondiaux. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait se rendre compte de la gravité de la situation, surtout après voir vu—seulement une partie infime, j'en suis sûr—l'industrie minière de l'Australie et l'essor prodigieux que prend ce pays. Comme nul autre grand pays industriel n'a de lois fiscales aussi restrictives que les dispositions du bill C-259, l'industrie minière canadienne sera astreinte à une croissance lente et limitée.

Rien ne saurait mieux le prouver que les études récentes effectuées par la Price Waterhouse and Company pour la Mining Association of British Columbia sur l'industrie minière au Yukon et en Colombie-Britannique. En ce qui concerne le financement de l'industrie, l'étude révèle que:

L'afflux net de capitaux en 1970 s'est élevé à \$15,608,000, soit \$40,100,000 ou 72 p. 100 de moins qu'en 1969, et moins qu'en n'importe quelle année depuis 1965...

L'industrie a payé \$5,745,000 d'intérêt en 1970, soit 47 p. 100 de plus qu'en 1969...

Les dépenses totales d'exploration et de développement ont atteint \$9,411,000 en 1970, soit 42 p. 100 ou plus de \$6,800,000 de moins que le sommet atteint en 1969, et un peu moins que le total pour 1968.

Au sujet des taxes, le rapport disait ceci:

Le total des taxes fédérales, territoriales et municipales que l'industrie minière du Yukon a payées en 1970 atteint presque \$4,700,000, ce qui représente une hausse de 23 p. 100 au regard de 1969 et quatre fois le montant versé en 1966.

Il n'est jamais fait mention de ce genre d'apport à l'économie du pays quand le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien nous répète souvent qu'il n'y aura jamais d'autonomie au Yukon, ni de nouvelle réforme gouvernementale, parce que le Yukon ne fait pas ses frais. Quand il nous expose sa thèse, le ministre ne cite jamais des statistiques de ce genre sur la contribution fiscale de cette industrie au Trésor fédéral. Voici les conclusions: